

Numéros		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
543	Ficelle à voile et canevas de chanvre, ou de lin, importés pour servir à la fabrication des voiles de bateaux et de navires.....	En franchise	5 p. 100	10 p. 100
544	Draps, taies d'oreillers, couches, serviettes à plateaux, couvre-pieds, courtes-pointes, serviettes, moquettes pour salles de bain, serviettes de toilette, essuie-mains, dessus de commodes, consistant en tissus tressés entièrement de fibres végétales, n'ayant que l'ourlet et le point d'ourlet, non coloriés, non brodés, ni autrement ornementés, n.d.....	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
544a	Mouchoirs en tissus entièrement de lin ou de chanvre, ou de lin, chanvre et coton, n'ayant que l'ourlet et le point d'ourlet, non coloriés, non brodés ni autrement ornementés.....	20 p. 100	30 p. 100	32½ p. 100
544b	Mouchoirs faits de lin, ou de chanvre, ou de lin, chanvre et coton, n.d.....	22½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
545	Dentelles et broderies, entièrement de lin ou de chanvre, ou de lin, chanvre et coton, non colorières, importées par les fabricants pour servir exclusivement à la fabrication de vêtements dans leurs propres usines.....	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
546	Articles faits de tissus, terminés ou non terminés, et de tous les objets tissés entièrement de jute, n.d.; tissus, entièrement de jute, enduits ou imprégnés.....	12½ p. 100	25 p. 100	30 p. 100
547	Sacs ou poches de chanvre, de toile ou de jute, et poches de coton sans couture; poches dans lesquelles le ciment ou la chaux mentionnés à l'article 290 du Tarif est importé.....	15 p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
548	Vêtements, vêtements et articles d'habillements, faits de tissus et tous les objets textiles, ouvrés entièrement ou partiellement, formés entièrement ou partiellement de fibres végétales, mais ne renfermant pas de laine, n.d.; tissus, enduits ou imprégnés, formés entièrement ou partiellement de fibres végétales, mais ne renfermant pas de soie, de soie artificielle ni de laine, n.d.....	22½ p. 100	30 p. 100	35 p. 100
548a	Vêtements et chapeaux faits de tissus huilés de coton ou de lin, ou des deux.....	15 p. 100	25 p. 100	30 p. 100
548b	Faux-cols et manchettes faits entièrement de lin ou de chanvre, ou de lin, chanvre et coton.	20 p. 100	30 p. 100	35 p. 100
549	Laine, poil du chameau, de l'alpaca, de la chèvre ou autre animal de même genre, n'ayant été que cardée.....	En franchise	En franchise	En franchise
549a	Cheveux, lavés ou non, mais non frisés, teints ni autrement ouvrés; crin de cheval simplement lavé et immergé ou teint.....	En franchise	En franchise	En franchise
549b	Cheveux, frisés ou teint, n.d.....	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
549c	Etoffe de crin, faite de crin de cheval mélangé à toute fibre végétale.....	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
549d	Articles en crin, n.d.....	22½ p. 100	30 p. 100	35 p. 100
550	Chiffons et déchets, entièrement ou partiellement de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, inutilisable sans être ouvrés, mais ne comprenant pas les vêtements usagés ni les retailles de tissu neuf.....	En franchise	En franchise	En franchise
550a	Les retailles de tissu neuf ou les vêtements usagés, entièrement ou partiellement de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, importés par les manufacturiers exclusivement pour l'effilochage dans leurs manufactures.....	En franchise	En franchise	En franchise
550b	Tissus effilochés, entièrement ou partiellement de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, obtenus par l'effilochage des brins de laine ou des tissus, préparés pour l'usage, n.d.; retailles de tissu neuf, chiffons et déchets, entièrement ou partiellement de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, n.d., vendus au poids,	En franchise	En franchise	En franchise